

Conseil municipal de Toulouse
Séance du 29 janvier 2021

Question écrite du groupe Archipel Citoyen
Quelle politique municipale de lutte contre les punaises de lit ?

Monsieur le Maire,

Cher·es collègues,

Selon les chiffres de la Chambre syndicale des métiers de la dératisation, désinsectisation et désinfection (CS3D) dévoilés par Le Parisien lundi 21 décembre, les interventions de professionnels destinées à éradiquer les punaises de lit ont bondi de 76 % en France en 2020. Toujours selon la Chambre syndicale, environ 100 000 sites (logements, cinémas, hôtels, hôpitaux...) auraient été contaminés en France en 2018.

Selon une étude de l'Inserm datant de juillet 2020, 98 % des patients concernés par des infestations de punaises de lit, présentaient des lésions cutanées et, sur le plan psychologique, 39 % souffraient d'insomnie et 39 % estimaient que « l'infestation avait eu un retentissement sur leur vie professionnelle, familiale ou sociale ».

La problématique n'est pas stricto sensu sanitaire, au sens de la prolifération de maladies, mais en plus des dommages physiques (piques...), des gênes importantes (troubles du sommeil, peur...), s'ajoutent des pertes financières liées au traitement (prestations de désinfections, relogement, changements de mobilier...).

Il est important de rappeler qu'une invasion de punaises de lit n'est pas dûe à un manque d'hygiène du logement ou des personnes, mais plus à un manque de chance (contamination sur les vêtements ou autres pièces de mobilier...).

À noter que ce problème prend de l'ampleur dans la mesure où les pouvoirs publics ont relevé un doublement des signalements entre 2017 (200 000 lieux infectés) et 2018 (400 000 lieux infectés).

Selon Actu.fr, à Toulouse, en 2018, 186 particuliers ont appelé la mairie pour alerter de la présence de punaises de lit dans leur logement, et 810 traitements ont alors été réalisés. Quelques cas emblématiques, comme la cité universitaire de l'Arsenal ou bien le centre de logements d'urgence Antipoul à St Cyprien, ont fait l'actualité.

Selon la Dépêche, si un plan d'action a été lancé par le gouvernement en début d'année 2020, avec notamment la création d'un observatoire de l'insecte ou encore un soutien financier aux personnes en difficulté, les experts soulignent que le déconfinement risque d'aggraver la situation.

Pas moins de 71 925 rendez-vous médicaux en lien avec ces parasites ont été recensés dans l'Hexagone entre les mois d'avril 2019 et mars 2020. En Occitanie, sur cette même période, on dénombre 106 consultations de médecine générale en lien avec les punaises de lit pour 100 000 habitantes et habitants, ce qui en fait la 4e région la plus touchée de la métropole.

En février 2020, le Ministère de la Ville et du Logement a lancé en lien avec la Chambre syndicale des industries de désinfection, désinsectisation et dératisation (CS3D) un Plan de prévention et de lutte contre les punaises de lit, visant notamment à élaborer des protocoles-types, délivrer des formations à destination des professionnels intervenant dans l'habitat, et mettre en place un dispositif de certification ou de labellisation permettant de garantir les compétences et les qualifications des professionnels. Les entreprises d'éradication des punaises de lit pratiquant parfois des prix « variant du simple au double ».

À noter que la loi Elan sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, adoptée fin 2018, prévoit l'interdiction de louer un logement infesté par des punaises de lit ou toutes autres « espèces nuisibles et parasites ».

C'est pourquoi nous souhaitons connaître précisément l'organisation et les moyens consacrés par la ville, le CCAS et/ou ses satellites à cette question de santé publique ? Et quels sont les consignes politiques données à Toulouse Métropole Habitat ? Nous vous remercions par avance de répondre également à l'ensemble des questions listées ci-dessous :

- Quelle déclinaison à Toulouse du Plan national ?
- Quels services sont en charge de cette question et qui coordonne l'action ? Avec quels moyens humains et matériels (nombre d'ETP et profils des agents) ?
- Quels partenariats avec l'État, le Département et d'autres ?
- Quelle est précisément la procédure quand un particulier alerte sur la présence de punaises de lit chez lui ? Quelle procédure avec les bailleurs privés et sociaux ? Dans quel délai y a-t-il intervention pour confirmer la présence des punaises, puis pour les traiter ?
- Quels accompagnements aux démarches, et quelles propositions d'ordre financiers, matériels et psychologiques, vis-à-vis des victimes ?
- Comme l'indique l'ARS Occitanie, la lutte chimique utilisant des insecticides, il est conseillé aux femmes enceintes, aux enfants et aux personnes fragiles de ne pas être présents dans les locaux lors de l'application des produits. Une aération du logement doit être réalisée à la fin de chaque traitement. Quelle aide et assistance aux plus fragiles ?
- Dans les logements collectifs, quelles mesures sont prises pour éviter une propagation dans l'ensemble de l'immeuble ? Quelle procédure pour s'assurer que l'intégralité des logements a été traitée ?
- Afin de constituer une cartographie de la question à l'échelle de la ville et de la métropole, merci de nous communiquer les éléments de localisations des saisines qui remontent à la ville.
- Quels résultats : combien de logements traités ? Combien d'aides financières et de quels montants ?
- Quel est le taux de récurrence dans les immeubles et/ou appartements traités ?